

Communiqué de Presse



Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins de Bretagne



Cherbourg et Rennes, le 03/05/2020

Les Comités Régionaux des pêches de Normandie et de Bretagne s'associent et dénoncent les mesures restrictives unilatérales et illégales qui accompagnent les licences délivrées par le gouvernement du bailliage de Jersey.

Vendredi 30 avril 2021, les autorités jersiaises ont délivré les premières licences définitives de pêche aux navires normands et bretons. L'euphorie de constater une première finalité au travail accompli concernant ces licences depuis le début de l'année laisse aujourd'hui place à la colère et à l'incompréhension. Outre les problèmes identifiés dans les listes transmises par Jersey (disparition de certains navires des listes), des restrictions viennent s'ajouter et diffèrent selon les navires agréés : Limitations d'engins de pêche, de zones de pêche, d'espèces et même du nombre de jours de pêche sur l'année. C'est inacceptable. Les Comités Régionaux des pêches normands et bretons agissent.

A la lecture des licences délivrées aux navires agréés par les autorités jersiaises, les professionnels ont constaté qu'elles étaient assorties de mesures techniques restrictives différentes pour chacun sans qu'une logique ou la moindre explication soit donnée.

Or, d'une part, ces restrictions ne sont pas prévues par le Traité UE/UK. D'autre part, le traité prévoit que toutes mesures techniques d'une partie doivent faire l'objet d'une notification suffisamment tôt à l'autre partie pour en discuter ; ce qui n'a pas été fait. Enfin, la limitation des jours de pêche sur l'année constitue, selon nous, une violation du traité.

Les Comités Normands et Bretons dénoncent la démarche unilatérale et le choix de l'administration de Jersey d'adopter une démarche volontairement provocatrice. En complément, l'arbitraire des modalités d'autorisation est une volonté assumée du gouvernement jersiais pour diviser côté français et cette attitude est intolérable.

En somme, le Comité Régional des Pêches de Normandie et le Comité Régional des Pêches de Bretagne ne reconnaissent pas les mesures techniques des licences de Jersey délivrées le 30 avril dernier. Ces mesures sont en totale violation des dispositions prévues dans le Traité.

Nous appelons donc à une suspension de toutes relations économiques avec Jersey, dont la liaison ferry entre Jersey et le Continent, avec le même volontarisme que celle de Jersey sur la Pêche, ou du Royaume-Uni avec la frontière Nord-Irlandaise. Afin que la provocation ne devienne pas une humiliation pour la France et l'Europe, les Comités appellent à des sanctions économiques avec la même fermeté dont les autorités font preuve depuis de nombreux mois.

Cette demande est faite à tous niveaux décisionnels publics ou privés. Nous en appelons aussi à la solidarité de la Filière Aval pour que les produits de la mer jersiais ne soient plus achetés jusqu'à accord stabilisé et équitable.

Nous avons bien pris acte du soutien de l'administration française dans cette démarche suite au communiqué de presse du 2 mai 2021, et nous remercions l'engagement de la Ministre de La Mer.

A ce propos nous réclamons des moyens plus importants tant au niveau parisien que bruxellois pour répondre aux enjeux du post-Brexit et nous souhaitons en conséquence une dynamique plus forte sur les méthodes et traitements de données afin de présenter une position européenne ferme face à Londres et St-Hélier.

Mais des questions subsistent :

- Comment cet appui se manifestera concrètement sur l'eau pour nos navires qui iront pêcher dans les prochaines semaines ?

- Comment se gère le matériel laissé dans les eaux de Jersey pour les navires qui ne peuvent plus accéder à telle ou telle zone ?